

LE PAQUET D'AVANTAGES POUR 2025 :

- Des formations continues subventionnées pour les salarié-e-s
- Généralement avec versement à l'employeur d'une indemnité pour absence au travail
- Un gain pour l'ensemble de l'hôtellerie-restauration - grâce à la CCNT

A consulter pour en
profiter dès à présent



Une initiative de :



Partenaire de formation :

